



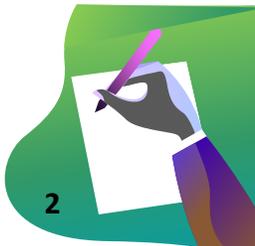
REÇU EN PREFECTURE
le 16/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-243100773-20230309-2023_019-DE

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Communauté de Communes Val'Aigo

Contexte réglementaire

Le présent rapport d'orientation ne s'attardera pas sur le contexte international et national comme le préconise les textes sur les Rapport et Débat d'orientation Budgétaire. Ces éléments sont disponibles par ailleurs et le rapport s'attachera à la Communauté de Communes Val'Aïgo.

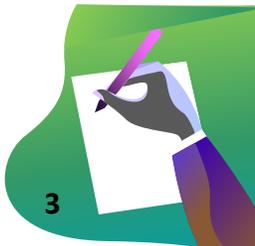


Informations complémentaires

Les données présentées en suivant présentent plusieurs retraitements.

❑ Budget Annexe Petite Enfance :

- ❑ Retraitement de 1 903 797,19€ de dépenses de fonctionnement liées à la petite enfance, consommées sur le budget général dont:
 - **118 563,07€** de charges à caractère général consommées sur le budget général;
 - **1 022 904, 02€** de charges de personnel liées à la petite enfance consommées sur le budget général (dont les 393 184,82€ remboursés par le Budget Petite Enfance);
 - **754 652,82** de subvention d'équilibre retraitée en dépenses du budget général et en recettes du budget Petite Enfance;
 - Retraitement des **393 184,82€** de dépenses et recettes de fonctionnement liées aux charges de personnel de la Petite enfance, déjà comptabilisé car salaires payés. Il s'agit du remboursement par le Budget Petite Enfance de cette somme – comptabilisé donc deux fois (une fois en dépense du budget général, une fois en dépense du budget Petite enfance, une fois en recettes du budget général);
 - Autres : intérêts de la dette (**1 415,18€**), dotation aux amortissements (**4 762,10€**), amendes (**1 500€**).

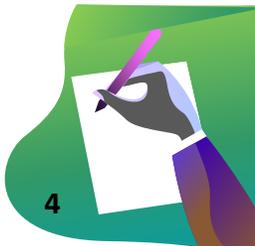


Informations complémentaires

Les données présentées en suivant présentent plusieurs retraitements.

❑ Budget Annexe Petite Enfance :

- ❑ Retraitement de 785 847,67€ de recettes de fonctionnement liées à la petite enfance, consommées sur le budget général dont:
 - **248,43€ + 393 184,82€** de remboursement sur rémunération du personnel encaissés sur le budget général;
 - **97 676,54€** de produit des services encaissés sur le budget général;
 - **294 737,88** de dotations et participations encaissés sur le budget général;

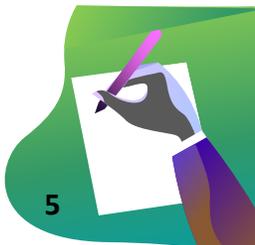


Informations complémentaires

Les données présentées en suivant présentent plusieurs retraitements.

❑ Budget Annexe Déchets :

- ❑ Retraitement de 926 916,75€ de dépenses de fonctionnement liées aux Ordures Ménagères, consommées sur le budget général dont:
 - **681 915,98€** de charges à caractère général consommées sur le budget général:
 - **89 155,80€** de charges de personnel liées à la petite enfance consommées sur le budget général (dont les 16 861,68€ remboursés par le Budget Déchets);
 - Retraitement des **16 861,68€** de dépenses et recettes de fonctionnement liées aux charges de personnel gérant les ordures ménagères, déjà comptabilisé car salaires payés. Il s'agit du remboursement par le Budget Déchet de cette somme – comptabilisé donc deux fois (une fois en dépense du budget général, une fois en dépense du budget Déchet, une fois en recettes du budget général);
 - **100 278,93€** de dégrèvement relatif à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères;
 - Autres : dotation aux amortissements (**39 327€**), contribution du 4 ème trimestre de 2021 au Syndicat Mixte de Valorisation de l'ICPE de Villeneuve les Bouloc (**16 239,04€**).



Informations complémentaires

Les données présentées en suivant présentent plusieurs retraitements.

❑ Budget Annexe Déchets :

- ❑ Retraitement de 610 783,03€ de recettes de fonctionnement liées aux ordures ménagères, consommées sur le budget général dont:
 - **16 861,68€** de remboursement sur rémunération du personnel encaissés sur le budget général;
 - **2 088€** de vente de composteurs encaissés sur le budget général;
 - **549 462€** de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères encaissés sur le budget général;

1 – Les ressources de la Communauté de Communes

•

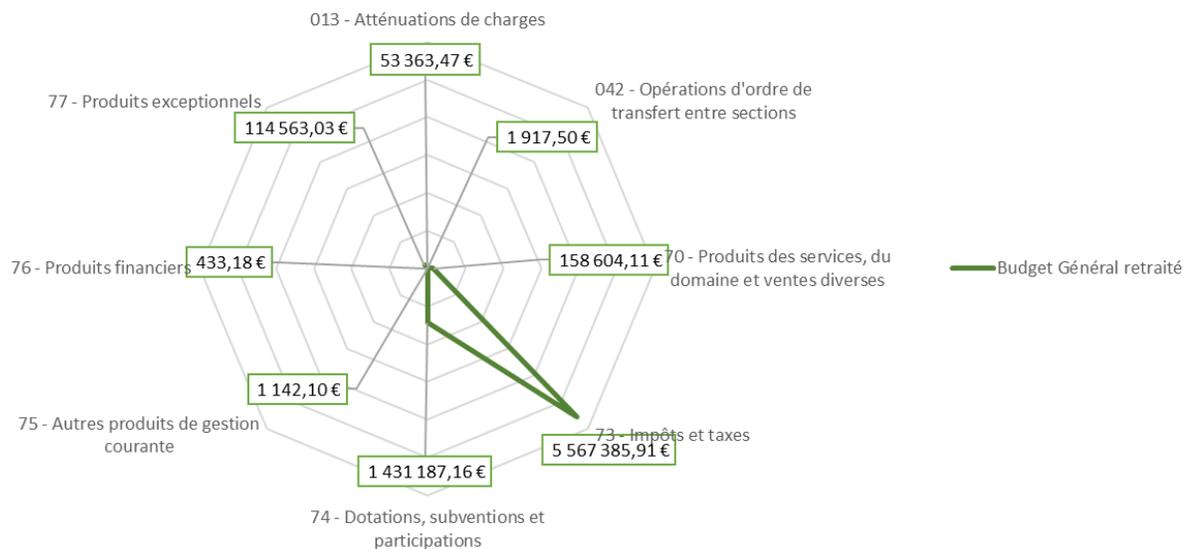
Budget général

•



Les ressources de la Communauté de Communes

Structuration des Recettes de fonctionnement 2022



	Budget Général retraité	%
013 - Atténuations de charges	53 363,47 €	0,73%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 917,50 €	0,03%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 586 041,11 €	2,16%
73 - Impôts et taxes	5 567 385,91 €	75,97%
74 - Dotations, subventions et participations	1 431 187,16 €	19,53%
75 - Autres produits de gestion courante	1 142,10 €	0,02%
76 - Produits financiers	433,18 €	0,01%
77 - Produits exceptionnels	1 145 630,03 €	1,56%
TOTAL	7 328 596,47 €	100,00%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 481 704,02 €	

- La Communauté dispose essentiellement de deux ressources, représentant 95,48% des recettes de fonctionnement en 2022 : la fiscalité et les dotations.
- Depuis le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes dispose de la fiscalité professionnelle unique.
- La fiscalité des professionnels est reversée aux communes en fonction de ce qu'elles percevaient en 2013. Jusqu'au transfert « Petite Enfance », la part de ces deux ressources dans les recettes était de 85%.
- La Communauté de Communes reverse 2ME d'attribution de compensation aux communes en 2022.
- Les produits exceptionnels correspondent aux remboursement maladie.



Les ressources de la Communauté de Communes

	2022
73111 - Impôts directs locaux	2 615 959 €
7382 - Fraction de TVA	1 450 578 €

□ Les impôts locaux sont composés de :

- La Taxe d'habitation encore payée par les 20% des contribuables restants : 44 234€;
- La Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 021 146€;
- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties 116 344€;
- La Cotisation foncière des entreprises : 1 386 656€;
- La Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44 747€;
- Des rôles supplémentaires complémentaires arrivés en fin d'année : 2 832€.

□ La fraction de TVA intervient au titre :

- De la compensation de la suppression de la Taxe d'habitation;
- En 2022, la fraction de TVA est de 1 450 578€ contre 1 323 757€ en 2021.



Les ressources de la Communauté de Communes

2020	
Étiquettes de lignes	Base d'imposition
BESSIERES	1 090 872
AURIOL BESSIERES	16 239
ECONOTRE	826
JMS	9 918
ROULEAU GUICHARD ENERGIE	159 313
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DECOSET	904 576
BUZET SUR TARN	74 361
CEMEX GRANULATS SUD OUEST	40 838
ENEDIS	32 802
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE	707
SOCIETE NATIONALE SNCF	14
LA-MAGDELAINE-SUR-TARN	472 336
ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE	36 468
LAGRANGE PRODUCTION	435 868
LAYRAC SUR TARN	15 867
MAISON DES AGRICULTEURS	15 867
VILLEMUR SUR TARN	604 547
CHICCO12	36 243
ENEDIS	64 002
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE	2 178
SAFRAN ELECTRICAL ET POWER	478 445
SALIENS	2 904
STE D EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET LUMINEUX BORJA FILS	4 668
VM INDUSTRIES	16 107
Total général	2 257 983

2021	
Étiquettes de lignes	Base d'imposition
BESSIERES	546 609
AURIOL BESSIERES	8 132
ECONOTRE	413
JMS	4 969
ROULEAU GUICHARD ENERGIE	79 792
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DECOSET	453 303
BUZET SUR TARN	37 247
CEMEX GRANULATS SUD OUEST	20 458
ENEDIS	16 428
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE	354
SOCIETE NATIONALE SNCF	7
LA-MAGDELAINE-SUR-TARN	236 640
ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE	18 262
LAGRANGE PRODUCTION	218 378
LAYRAC SUR TARN	7 953
MAISON DES AGRICULTEURS	7 953
VILLEMUR SUR TARN	302 837
CHICCO12	18 165
ENEDIS	32 057
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE	1 091
SAFRAN ELECTRICAL ET POWER	239 665
SALIENS	1 454
STE D EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET LUMINEUX BORJA FILS	2 337
VM INDUSTRIES	8 068
Total général	1 131 286

Ecart de base
-544 263
-8 107
-413
-4 949
-79 521
-451 273
-37 114
-20 380
-16 374
-353
-7
-235 696
-18 206
-217 490
-7 914
-7 914
-301 710
-18 078
-31 945
-1 087
-238 780
-1 450
-2 331
-8 039
-1 126 697

- ❑ La loi de finances pour 2021 a instauré un abattement de 50% sur la base d'imposition des établissements industriels. Cet abattement est compensé par l'Etat. La compensation est égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, le montant de perte de bases fiscales par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans l'EPCI.
- ❑ En 2022, le total des allocations compensatrices au titre de la CFE pour les locaux industriels est de 505 950€ contre 484 909€ en 2021



Les ressources de la Communauté de Communes

	2022
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	793 046 €

- ❑ La loi de finances pour 2021 réduit de moitié les taux de la CVAE pour les impositions dues au titre de 2021.
- ❑ Pour les entreprises dont le CA est supérieur à 50M € le taux est fixé à 0,75%.
- ❑ La CVAE est de 793 046€ en 2022.
- ❑ La loi de finances 2023 supprime la CVAE sur deux ans : division de moitié en 2023 et suppression totale en 2024. Cette suppression est compensée par l'Etat.

•



Les ressources de la Communauté de Communes

- ❑ L'IFER est une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. L'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.
- ❑ L'IFER se divise en 9 composantes correspondant à l'une des catégories suivantes :
 - ❑ imposition sur les éoliennes et hydroliennes
 - ❑ imposition sur les installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme
 - ❑ imposition sur les centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique
 - ❑ imposition sur les transformateurs électriques
 - ❑ imposition sur les stations radioélectriques
 - ❑ imposition sur les installations gazières et sur les canalisations de transport de gaz naturel, d'autres hydrocarbures et de produits chimiques
 - ❑ imposition sur le matériel ferroviaire roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs
 - ❑ imposition sur certains matériels roulant utilisés sur les lignes de transport en commun de voyageurs en Ile-de-France
 - ❑ imposition sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre et certains équipements de commutation téléphonique.
- ❑ En 2022, le produit de l'IFER est de 124 920 euros.
- ❑ La Communauté de Communes ne dispose pas de marge de manœuvre sur cette imposition.

	2022
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	124 920 €



Les ressources de la Communauté de Communes

	2022
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	278 919 €

- ❑ Cette taxe ne concerne que les grandes surfaces commerciales : 8 commerces y sont assujettis sur le territoire.
 - ❑ 2019 : 217 885 euros
 - ❑ 2020 : 227 930 euros
 - ❑ 2021 : 251 213 euros
 - ❑ 2022 : 278 919 euros

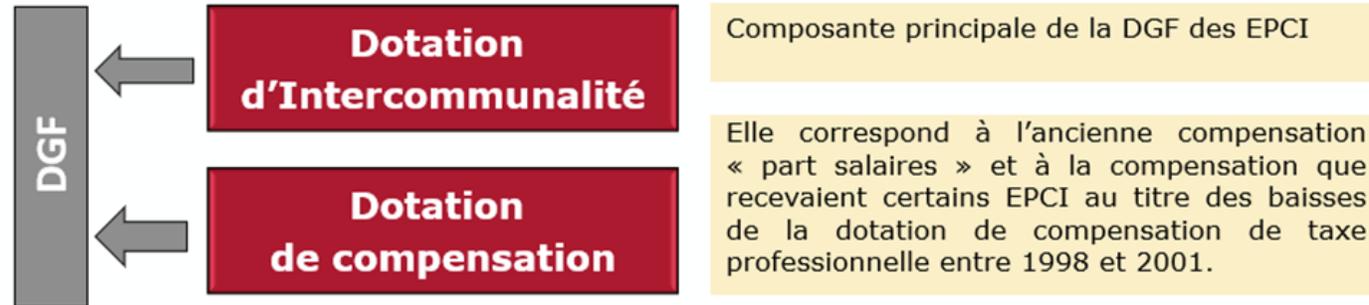
En 2022, le coefficient multiplicateur est à 1,2.



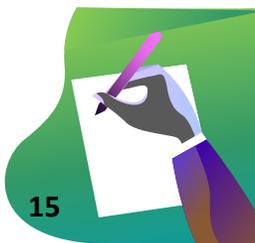


Les ressources de la Communauté de Communes

La DGF des EPCI comprend :



74124 - Dotation d'intercommunalité	134 939 €
74126 - Dotation de compensation des groupements de communes	697 223 €



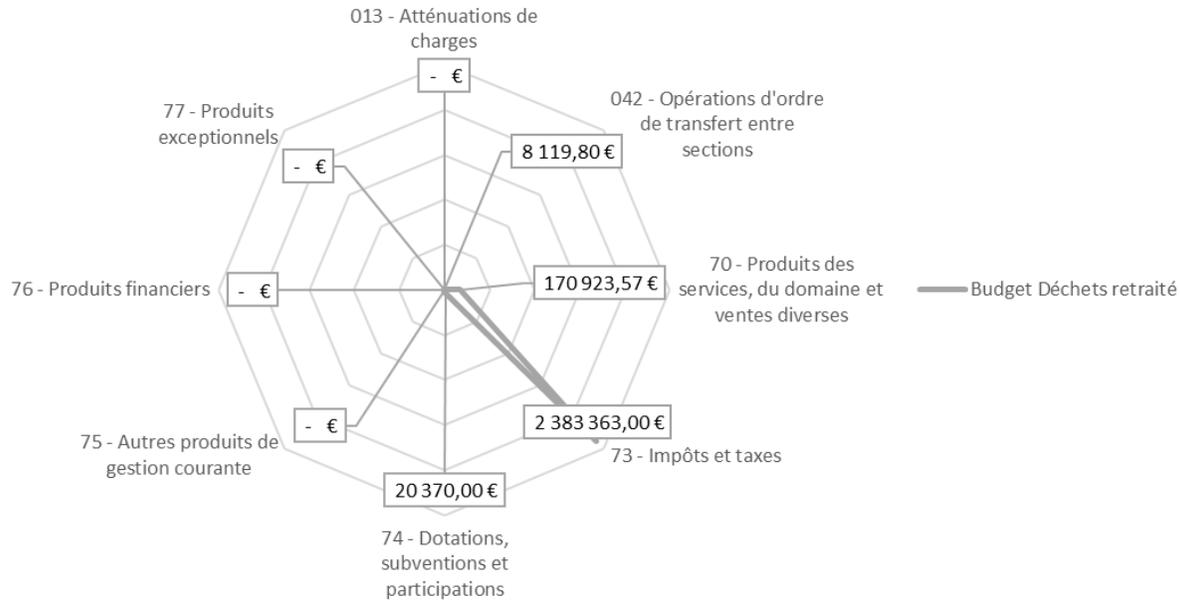
Budget Déchets

•



Les ressources de la Communauté de Communes

Structuration des Recettes de fonctionnement 2022



	Budget Déchets retraité	%
013 - Atténuations de charges	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 119,80 €	0,31%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	170 923,57 €	6,62%
73 - Impôts et taxes	2 383 363,00 €	92,28%
74 - Dotations, subventions et participations	20 370,00 €	0,79%
75 - Autres produits de gestion courante	- €	0,00%
76 - Produits financiers	- €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	- €	0,00%
TOTAL	2 582 776,37 €	100,00%

- Les principales recettes des ordures ménagères sont la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, représentant 92,28% des recettes de fonctionnement, ainsi que les produits des services, représentant 6,62% des recettes de fonctionnement.



Les ressources de la Communauté de Communes

	2022
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	2 383 363 €

- ❑ C'est une taxe affectée au service de collecte et traitement des déchets. Attention, la commune de Buzet n'est pas intégrée dans chapitre car elle est reliée au SMICTOM. La Communauté de Communes encaisse la TEOM de Buzet pour le compte du SMICTOM et la lui reverse. Les taux applicable sur cette commune sont ceux du SMICTOM.
- ❑ En 2021, le taux de TEOM est passé de 14,90%, à 14,40%. Il est resté inchangé en 2022.

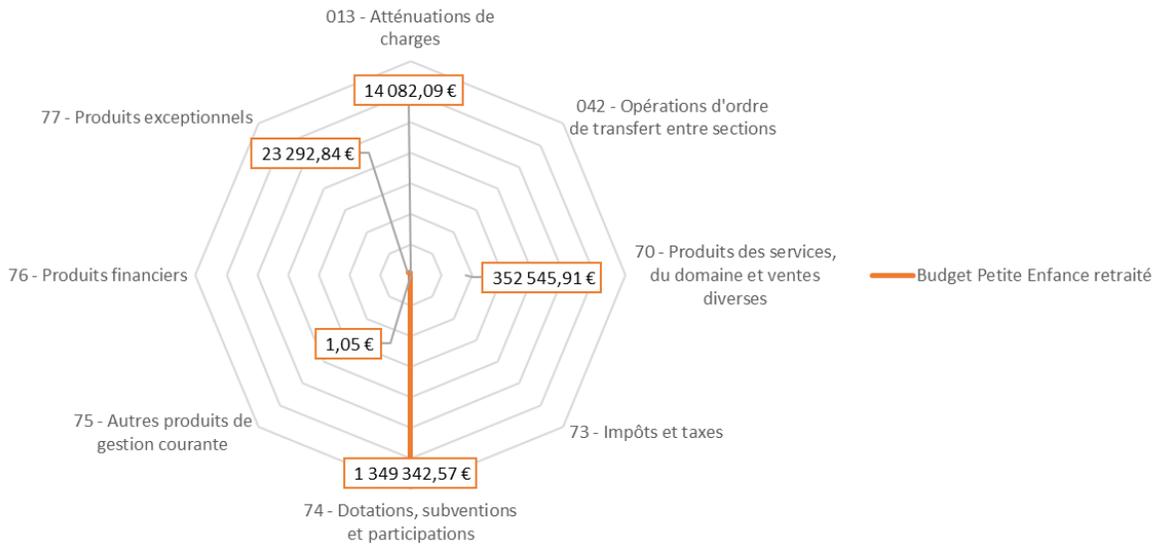
Budget Petite enfance





Les ressources de la Communauté de Communes

Structuration des Recettes de fonctionnement 2022



	Budget Général retraité	Budget Petite Enfance retraité
013 - Atténuations de charges	53 363,47 €	14 082,09 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 917,50 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	158 604,11 €	352 545,91 €
73 - Impôts et taxes	5 567 385,91 €	
74 - Dotations, subventions et participations	1 431 187,16 €	1 349 342,57 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 142,10 €	1,05 €
76 - Produits financiers	433,18 €	
77 - Produits exceptionnels	114 563,03 €	23 292,84 €
TOTAL	7 328 596,47 €	1 739 264,46 €

- Les principales recettes de la petite enfance sont la subvention de la CAF ainsi que la facturation des parents. Les atténuations de charges ainsi que les produits exceptionnels correspondent aux remboursements maladie.

2 – Les dépenses de la Communauté de Communes

•

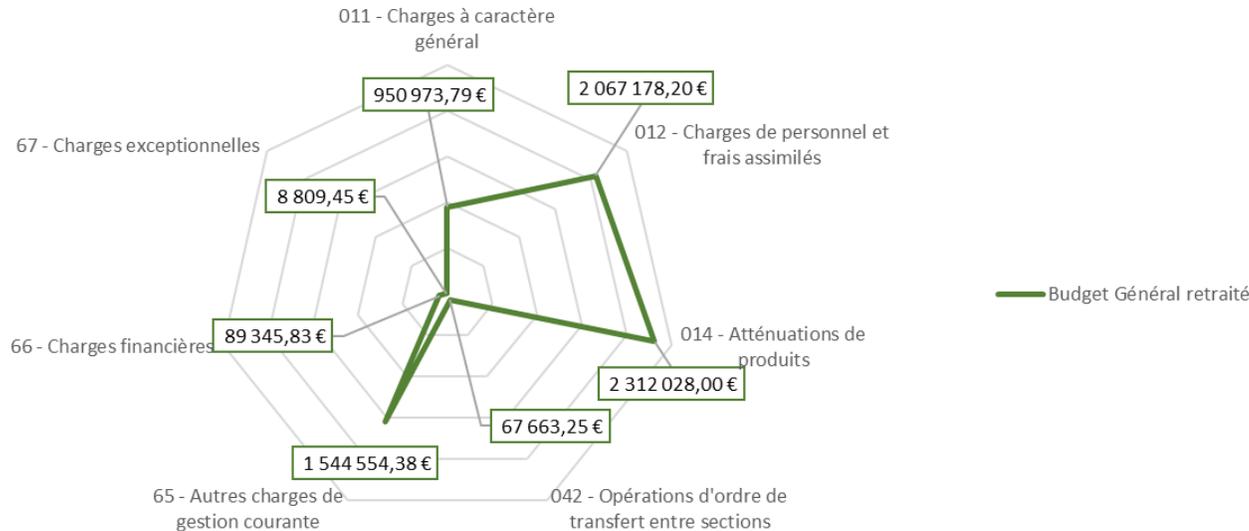
Budget général

•



Les dépenses de la Communauté de Communes

Structuration des dépenses de fonctionnement 2022



- ❑ Pour rappel, les compétences principales de la Communauté sont la petite enfance, le développement économique, la voirie, les espaces verts, les chemins de randonnée, le tourisme, les ordures ménagères.
- ❑ Les principaux postes de dépenses du budget général hors petite enfance et déchets sont :
 - ❑ Les charges de personnel (29%);
 - ❑ Les charges à caractère générale (14%);
 - ❑ Les autres charges de gestion courante comprenant les attributions de compensation (22%).

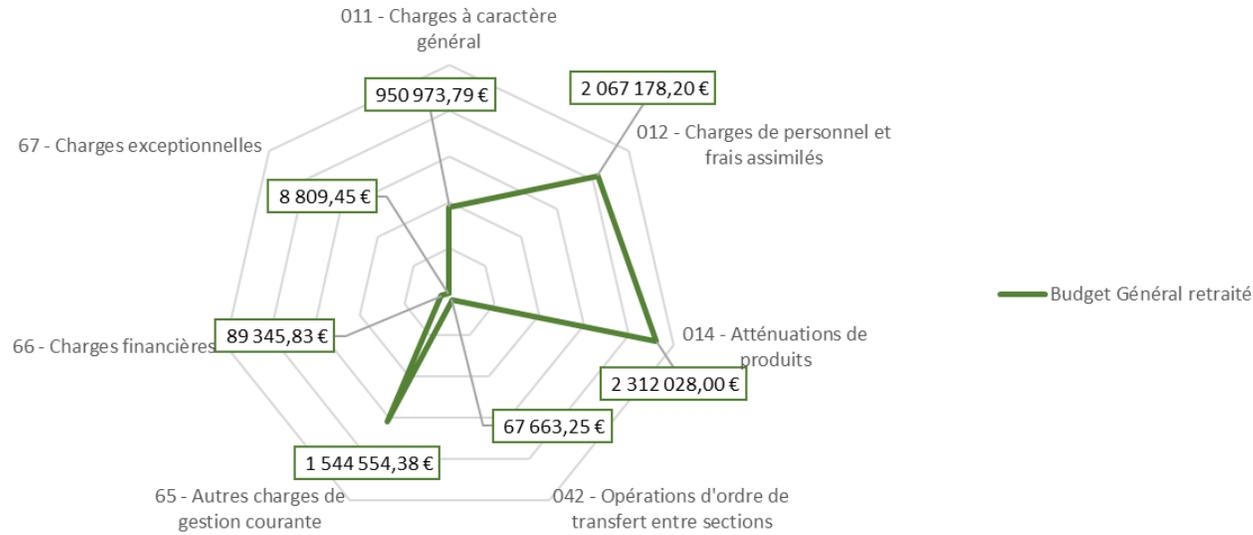
	Budget Général retraité	%
011 - Charges à caractère général	950 973,79 €	14%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 067 178,20 €	29%
014 - Atténuations de produits	2 312 028,00 €	33%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 663,25 €	1%
65 - Autres charges de gestion courante	1 544 554,38 €	22%
66 - Charges financières	89 345,83 €	1%
67 - Charges exceptionnelles	8 809,45 €	0%
TOTAL	7 040 552,90 €	100%





Les dépenses de la Communauté de Communes

Structuration des dépenses de fonctionnement 2022



- ❑ Parmi les charges à caractère général, les principales dépenses sont :
 - ❑ Contrats de prestations de services,
 - ❑ L'entretien des bâtiments, terrains & voirie effectués en interne,
 - ❑ Les assurances.

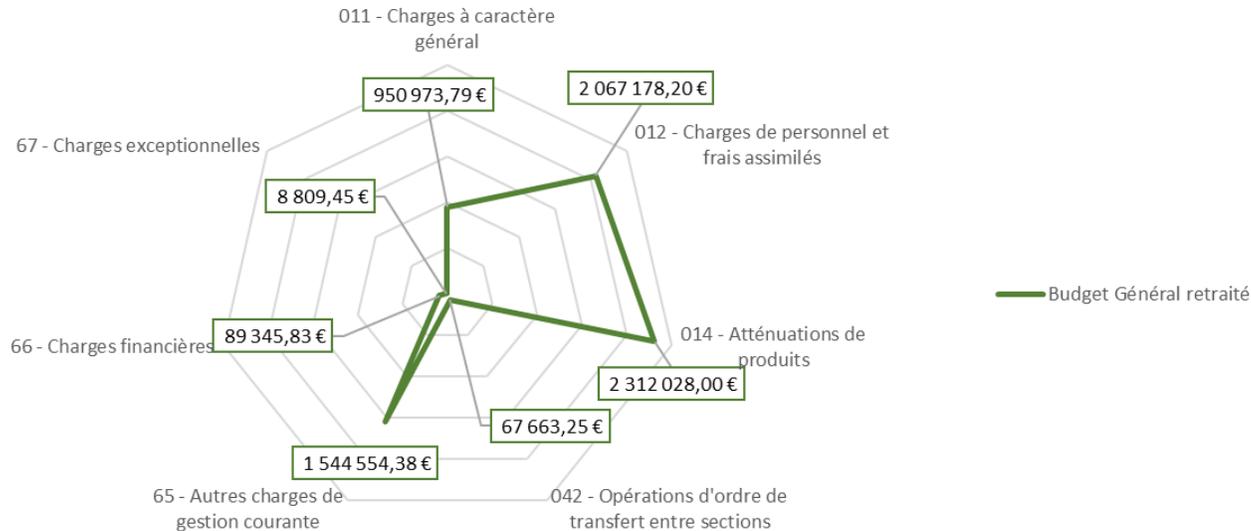
	Budget Général retraité	%
011 - Charges à caractère général	950 973,79 €	14%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 067 178,20 €	29%
014 - Atténuations de produits	2 312 028,00 €	33%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 663,25 €	1%
65 - Autres charges de gestion courante	1 544 554,38 €	22%
66 - Charges financières	89 345,83 €	1%
67 - Charges exceptionnelles	8 809,45 €	0%
TOTAL	7 040 552,90 €	100%





Les dépenses de la Communauté de Communes

Structuration des dépenses de fonctionnement 2022



- La masse salariale est une donnée essentielle qu'il faut regarder au travers du prisme des compétences exercées par la Communauté de Communes.
- En 2022, elle est de 2 067 178,20 euros (hors ordures ménagères et petite enfance).

	Budget Général retraité	%
011 - Charges à caractère général	950 973,79 €	14%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 067 178,20 €	29%
014 - Atténuations de produits	2 312 028,00 €	33%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 663,25 €	1%
65 - Autres charges de gestion courante	1 544 554,38 €	22%
66 - Charges financières	89 345,83 €	1%
67 - Charges exceptionnelles	8 809,45 €	0%
TOTAL	7 040 552,90 €	100%





Les dépenses de la Communauté de Communes

- En 2022 dans le cadre de la mutualisation des services (services communs), la Communauté a rattaché au budget les sommes suivantes :

Flux financier des créances	Montant
De Villemur vers CCVA	268 197€
De CCVA vers Villemur	292 845€
De CCVA vers « autres communes »	8 953€
De Villemur vers « autres communes »	
De CCVA vers syndicats	26 361€
De Villemur vers syndicats	10 331€

Tarifs par jour

Catégorie A	180 €
Catégorie B	130 €
Catégorie C	95 €





Les dépenses de la Communauté de Communes

- Compte tenu du contexte inflationniste que nous traversons, il a été délibéré une hausse des tarifs relatifs à la mutualisation :

200€ par jour pour les catégories A ;
145€ par jour pour les catégories B ;
105€ par jour pour les catégories C.

- L'évaluation courant premier trimestre 2023 permettra de déterminer les montants à inscrire au budget 2023. Un travail approfondi est effectué, grâce à l'intégration au service Finances d'un collaborateur chargé du suivi de la mutualisation, fin 2022.

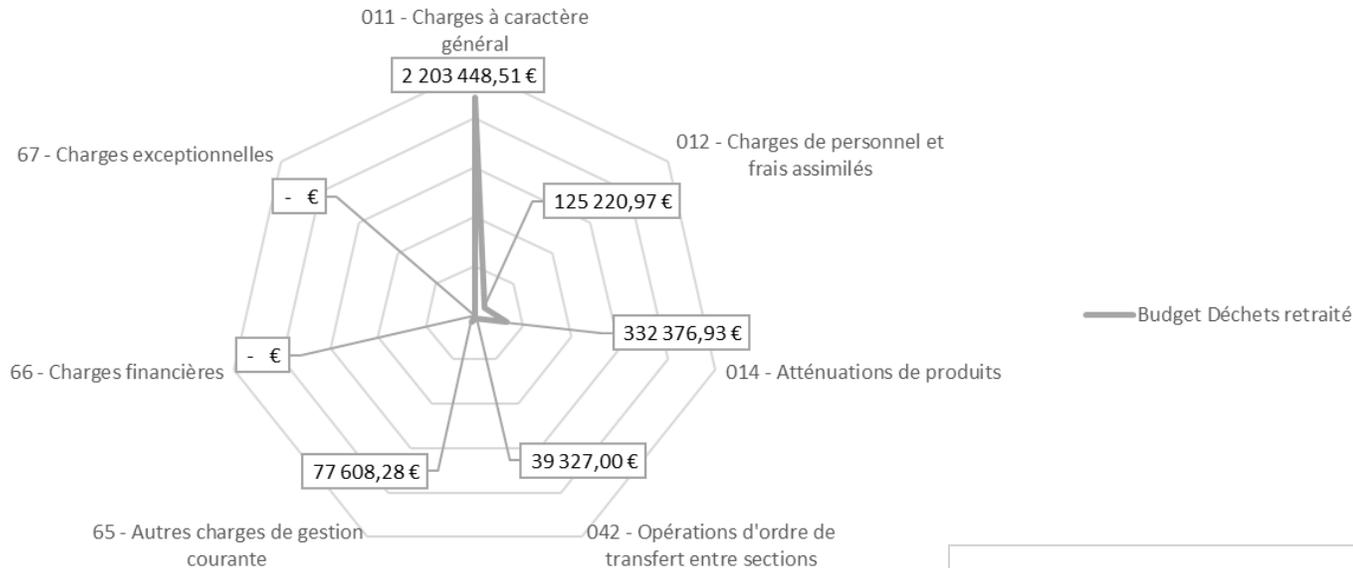
Budget déchets

•



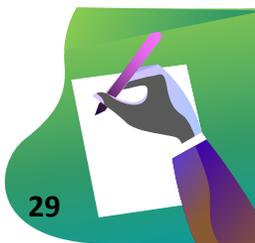
Les dépenses de la Communauté de Communes

Structuration des dépenses de fonctionnement 2022



- ❑ Les principales dépenses de fonctionnement du budget déchet sont les charges à caractère général comprenant :
 - ❑ La collecte des ordures ménagères, recyclables et verres auprès de Suez;
 - ❑ DECOSET (dont rattrapage du paiement des factures antérieures sur le budget général à hauteur de 328 277,15, correspondant à des factures de 2021).

	Budget Déchets retraité	%
011 - Charges à caractère général	2 203 448,51 €	79,32%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 220,97 €	4,51%
014 - Atténuations de produits	332 376,93 €	11,96%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 327,00 €	1,42%
65 - Autres charges de gestion courante	77 608,28 €	2,79%
66 - Charges financières	- €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	- €	0,00%
TOTAL	2 777 981,69 €	100,00%

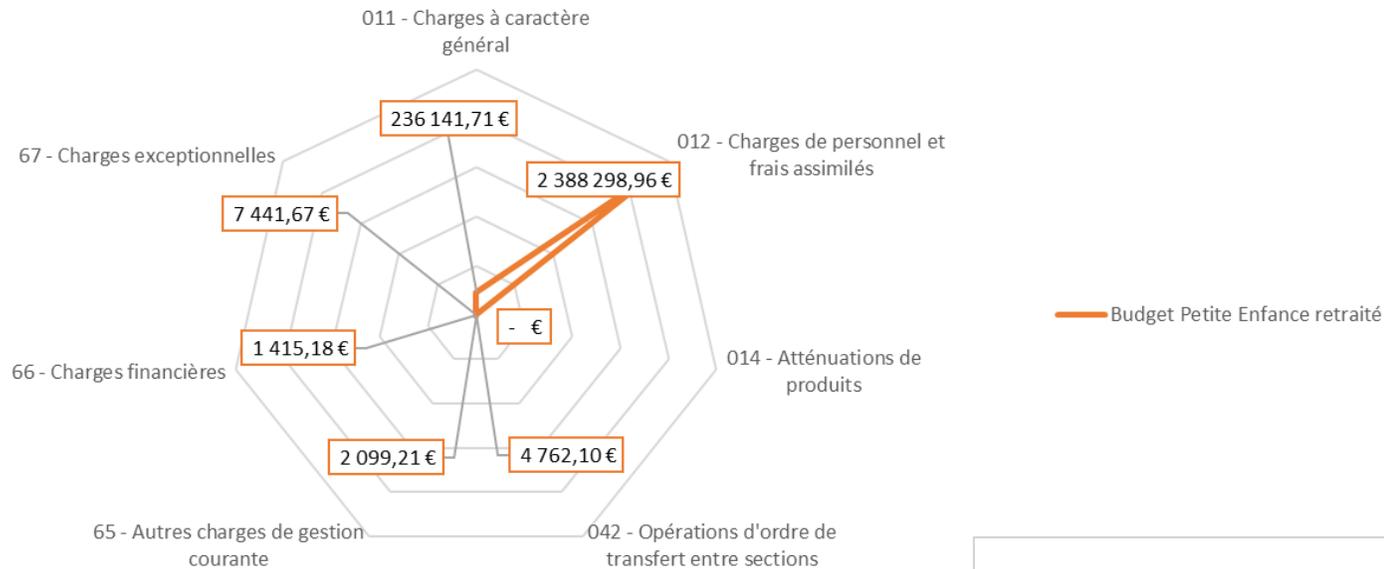


Budget petite enfance



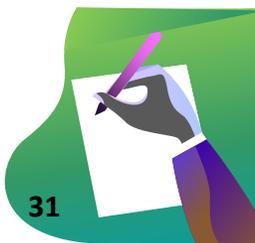
Les dépenses de la Communauté de Communes

Structuration des dépenses de fonctionnement 2022



- Les principaux postes de dépenses de la petite enfance sont :
 - Les charges de personnel (90,46%)
 - Les charges à caractère générale (8,94%)

	Budget Petite Enfance retraité	%
011 - Charges à caractère général	236 141,71 €	8,94%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 388 298,96 €	90,46%
014 - Atténuations de produits	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 762,10 €	0,18%
65 - Autres charges de gestion courante	2 099,21 €	0,08%
66 - Charges financières	1 415,18 €	0,05%
67 - Charges exceptionnelles	7 441,67 €	0,28%
TOTAL	2 640 158,83 €	100,00%



La dette

Budget Général, Petite enfance et
Déchets consolidés

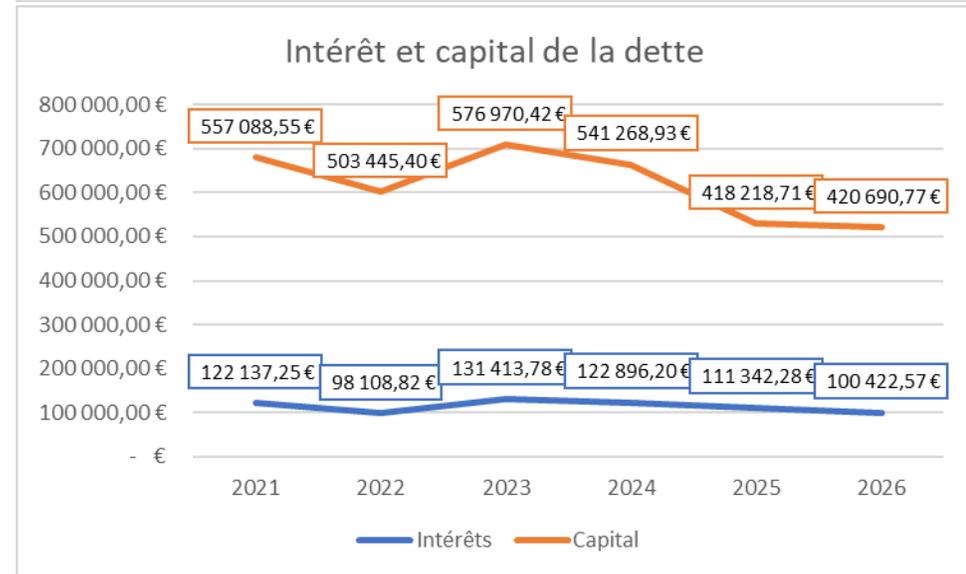
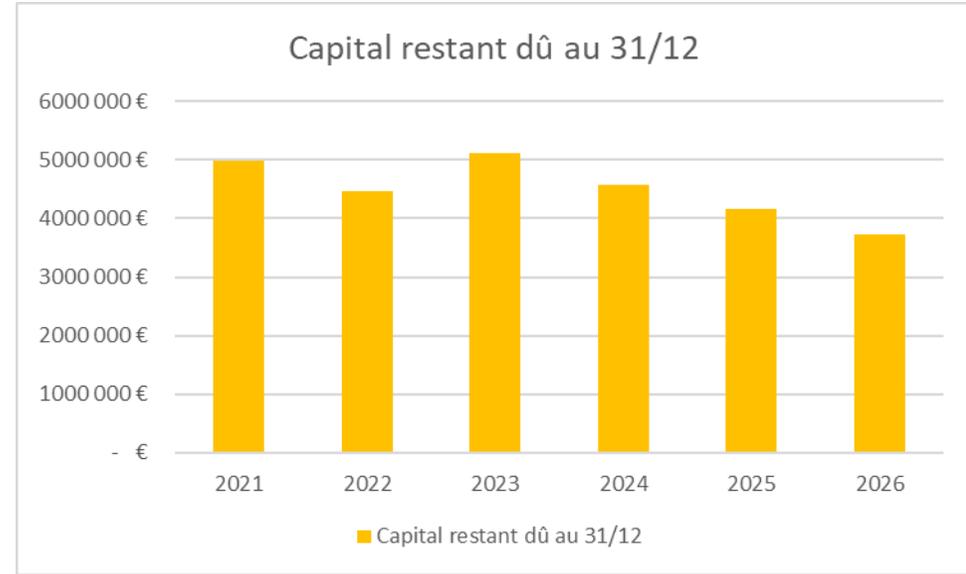
•



Les dépenses de la Communauté de Communes

	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12
2021	122 137,25 €	557 088,55 €	679 226 €	4 975 214 €
2022	98 108,82 €	503 445,40 €	601 554 €	4 471 769 €
2023	131 413,78 €	576 970,42 €	708 384 €	5 114 254 €
2024	122 896,20 €	541 268,93 €	664 165 €	4 573 506 €
2025	111 342,28 €	418 218,71 €	529 561 €	4 155 825 €
2026	100 422,57 €	420 690,77 €	521 113 €	3 735 690 €

- La Communauté de Communes a acté début 2023 un prêt à hauteur de 1 203 371€ auprès du Crédit Mutuel afin de financer les travaux de voirie par emprunt et non en fonds propres.



3 – Les investissements

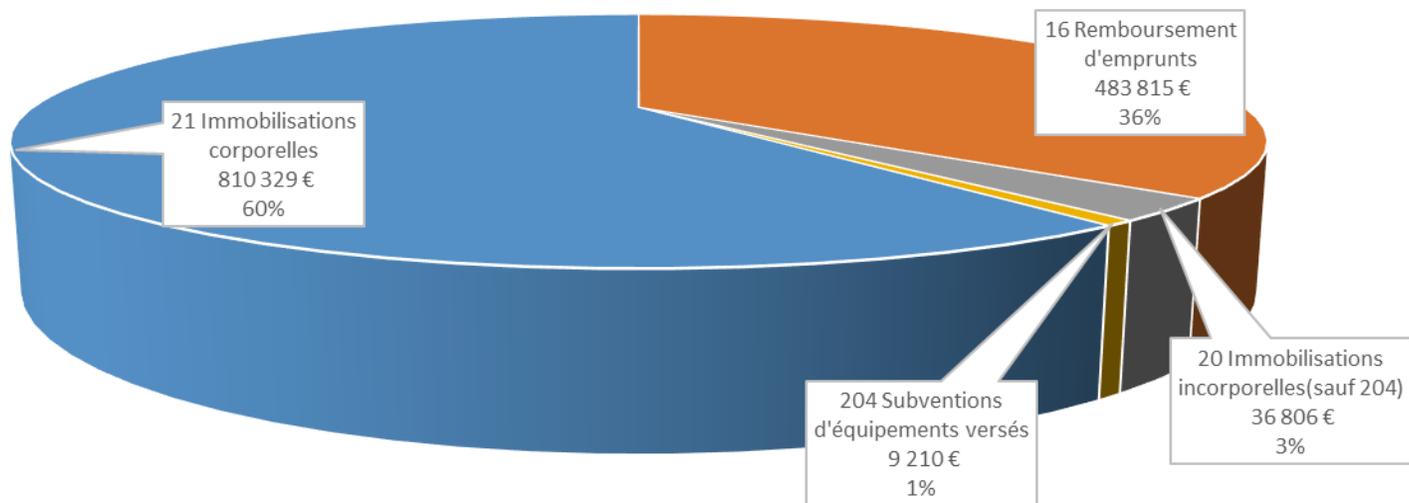
Budget Général, Petite enfance et Déchets consolidés

•



Les investissements

Structuration des dépenses d'investissement en 2022



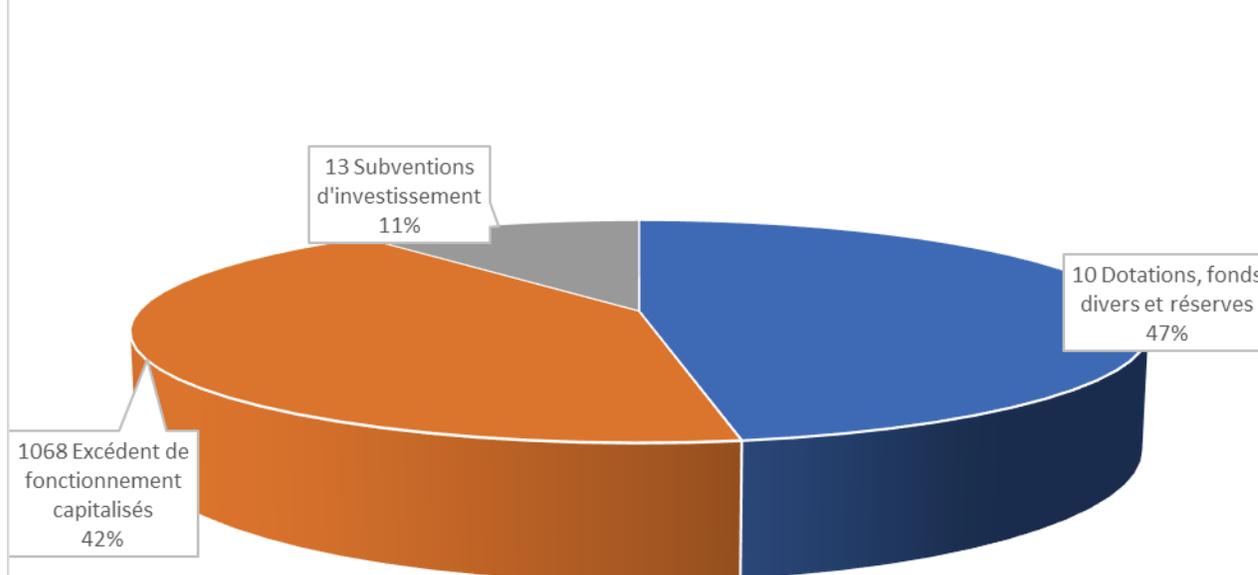
- Les principales dépenses d'investissement sont :
 - Le remboursement en capital de la dette;
 - La voirie.





Les investissements

Structuration des recettes d'investissement 2022



- ❑ Les investissements sont financés par :
 - ❑ À 11% par des subventions;
 - ❑ dont 203 815 € du CD31 essentiellement liée au Pool routier 2022-2024;
 - ❑ À 47% par le FCTVA;
 - ❑ À 42% par l'excédent de fonctionnement capitalisé venant abonder les recettes d'investissement.

5 – Les budgets annexes



Pechnauquié 3

Dépenses de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €
011 - Charges à caractère général	136 149,20 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €
65 - Autres charges de gestion courante	- €
66 - Charges financières	18 179,04 €
67 - Charges exceptionnelles	- €
Total général	154 328,24 €

Dépenses d'investissement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 104 364,61 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 463,28 €
Total général	4 162 827,89 €

Résultat de fonctionnement	2 579 787,47 €
Résultat d'investissement	- 4 162 827,89 €
Résultat cumulé	- 1 583 040,42 €

Recettes de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 676 021,55 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	57 844,00 €
73 - Impôts et taxes	- €
75 - Autres produits de gestion courante	0,16 €
77 - Produits exceptionnels	250,00 €
Total général	2 734 115,71 €

Recettes d'investissement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
Total général	- €

- ❑ Un prêt relais a été réalisé en 2012. Son montant maximal était de 2,9 Millions d'euros. Il est totalement remboursé. La situation est donc assainie par rapport à 2012.
- ❑ D'autre part, un prêt à long terme a été réalisé en 2012 pour 400 000 euros. Le capital restant sur ce prêt est d'environ 150 000. Pour la première année en 2017, ce budget était excédentaire avec 45 084 euros de dépenses réelles et 101 950 euros de recettes réelles (ventes de terrains). L'année 2018 présentait un excédent de 34 919 euros : 100 000 euros de recettes et 64 478 euros de dépenses. Les dépenses sont les raccordements des lots. 2020 présente un déficit annuel de 21 832 euros.
- ❑ Le déficit global de la zone au 31 décembre 2022 était de l'ordre 1,58 ME (1 372 874 en 2019). Ce déficit grève les capacités de la Communauté de Communes en matière de trésorerie.

Pechnauquié 3



QUNI Pechnauquié 3	
2022	
Superficie	1 316
Prix de revient total :	16,25 €
Prix de vente HT	21,98 €
Soit au total HT	28 922,00 €
Marge :	5,73 €
Total marge :	7 537,00 €
TVA sur marge :	1 507,40 €
soit au total TTC	30 429,40 €
Coût de revient HT	21 385,00 €

- En 2022, une vente a été opérée à la société QUNI pour un total de 28 922€ H.T.



Parc Economique du Triangle

Dépenses de fonctionnement

Sens	D	▼
Section	F	▼

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €
011 - Charges à caractère général	136 850,74 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn	- €
65 - Autres charges de gestion courante	0,44 €
66 - Charges financières	2 500,00 €
Total général	139 351,18 €

Dépenses d'investissement

Sens	D	▼
Section	I	▼

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	59 289,84 €
Total général	59 289,84 €

Résultat de fonctionnement	134 907,20 €
Résultat d'investissement	- 41 494,29 €
Résultat cumul	93 412,91 €

Recettes de fonctionnement

Sens	R	▼
Section	F	▼

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	273 948,38 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €
75 - Autres produits de gestion courante	- €
77 - Produits exceptionnels	310,00 €
Total général	274 258,38 €

Recettes d'investissement

Sens	R	▼
Section	I	▼

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 795,55 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
Total général	17 795,55 €

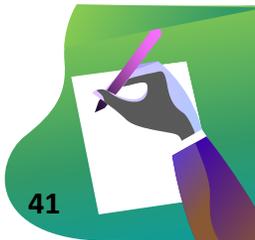




Pechnauquié 3

□ Les ventes en cours sont les suivantes :

- ✓ QUNI : 28 952 € ;
- ✓ DE LAERE : 22 850 € ;
- ✓ RIVAL Joseph : 24 814 € ;
- ✓ ESTIPHARM / CALYMUR : 446 600 € ;
- ✓ STEP CONCEPT /MKC : 46 000 € ;
- ✓ LIBERTY VAN / PRO LOC / ALIBERT Yann et Franck : 115 000 € ;
- ✓ SCI GRADEDA : 40 560 € ;
- ✓ SCI LA CLEF DU BONHEUR : 90 000 € ;
- ✓ ATC (Antenne Orange) : 40 000 € ;





Tourisme

Dépenses de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	7 417,78 €
011 - Charges à caractère général	20 998,53 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	75 476,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €
Total général	103 892,31 €

Recettes de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 497,72 €
74 - Subventions d'exploitation	114 500,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €
Total général	116 997,72 €

Résultat de fonctionnement	13 105,41 €
-----------------------------------	--------------------

- A la demande des élus, une réorganisation a été effectuée : création d'un office itinérant, déplacement le classement de l'office existant, rapprochement avec les offices environnants, développement de la communication et reformatage du format du personnel... Il s'agit de lancer une vraie politique touristique dont l'un des axes majeurs est le Tarn avec les baignades en eau vive, la navigation.





La Petite enfance

Dépenses de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
011 - Charges à caractère général	236 141,71 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 388 298,96 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 762,10 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 099,21 €
66 - Charges financières	1 415,18 €
67 - Charges exceptionnelles	7 441,67 €
Total général	2 640 158,83 €

Dépenses d'investissement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 594,39 €
20 - Immobilisations incorporelles	6 250,00 €
21 - Immobilisations corporelles	27 200,77 €
Total général	38 045,16 €

Résultat de fonctionnement	- 452 615,37 €
Résultat d'investissement	- 33 283,06 €
Résultat cumulé	- 485 898,43 €

Recettes de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
013 - Atténuations de charges	14 082,09 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	352 545,91 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 349 342,57 €
75 - Autres produits de gestion courante	1,05 €
77 - Produits exceptionnels	23 292,84 €
Total général	1 739 264,46 €
+ attributions de compensation	448 279,00 €

Recettes d'investissement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 762,10 €
13 - Subventions d'investissement	- €
Total général	4 762,10 €

Déchets



	Budget Déchets retraité
011 - Charges à caractère général	2 203 448,51 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 220,97 €
014 - Atténuations de produits	332 376,93 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 327,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	77 608,28 €
66 - Charges financières	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €
TOTAL	2 777 981,69 €

	Budget Déchets retraité
013 - Atténuations de charges	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 119,80 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	170 923,57 €
73 - Impôts et taxes	2 383 363,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	20 370,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €
76 - Produits financiers	- €
77 - Produits exceptionnels	- €
TOTAL	2 582 776,37 €

	Budget Déchets retraité
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 119,80 €
21 - Immobilisations corporelles	40 861,69 €

	Budget Déchets retraité
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 327,00 €

Résultat de fonctionnement	- 195 205,32 €
Résultat d'investissement	- 9 654,49 €
Résultat cumulé	- 204 859,81 €

6 – Les services

•



La Petite enfance

PREAMBULE

- ❑ Selon l'Article R2324-17 du code de la santé publique– Les missions d'un EAJE sont définies comme telles :
- ❑ *« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »*
- ❑ Les missions des Ram sont définies par la Lettre-Circulaire Cnaf n° 2017 – 003 du 26 juillet 2017 de 2017 et s'organisent autour de 3 axes principaux :
 - ❑ informer en direction des parents et des professionnels de la petite enfance,
 - ❑ offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles,
 - ❑ observer les conditions locales d'accueil du jeune enfant.
 - ❑ Penser et réaliser une politique petite enfance, c'est donner une offre d'accueil de qualité rendant un territoire attractif. C'est également en jouant un rôle dans la construction de l'adulte de demain en accompagnant la fonction parentale et en offrant un cadre répondant aux besoins du jeune enfant.

-Crèche familiale
-Multi-Accueil
Au royaume des
petits
- RAM

-Multi-
Accueil
Kirikou
-RAM



La Petite enfance

1. La CCVA et la Petite Enfance, une histoire récente :

- 2013 : Compétence Relais Assistants Maternels avec pleine ouverture du service en septembre
- 2014 : Création d'un local dédié au RAM à Bessières
- 2016 :
 - ❑ o Transfert de la compétence petite enfance à l'intercommunalité
 - ❑ o La gestion des crèches de Bessières et Layrac devient intercommunale
 - ❑ o Création d'un poste de Coordination Petite Enfance
- 2017 :
 - ❑ o Crèche Familiale et Multi-Accueil passent à gestion intercommunale
- 2018 :
 - ❑ o Juin 1ère édition de la Fête de la Petite Enfance
 - ❑ o Avec l'intégration de la commune de Buzet-sur-Tarn, 3ème lieu d'intervention du RAM sur Buzet et 2ème animatrice sur le service en septembre.
 - ❑ o Extension de la crèche de Layrac/Tarn
 - ❑ o Mise en place du guichet unique
- 2019 :
 - ❑ o Mai : Création du guichet unique. Une seule porte d'entrée est ainsi assurée pour les familles en recherche d'un mode d'accueil.

*-Crèche familiale
-Multi-Accueil
Au royaume des
petits
-RAM*

*-Multi-Accueil
Kirikou
-RAM*



La Petite enfance

12. Présentation du service petite enfance Val'Aigo :

- 3 Multi-accueil pour un total de 91 places d'accueil
- 1 crèche familles de 47 places
- 1 Relais Assistants Maternels – 82 assistants maternels et de 276 places sur le territoire
- Un total de 42.5 agents équivalents temps plein, dédiés à la petite enfance
- 14 assistantes maternelles contractuelles de la fonction publique
- TOTAL : 56,5 Equivalent plein temps.

*-Crèche familiale
-Multi-Accueil
Au royaume des
petits
- RAM*

*-Multi-
Accueil
Kirikou
-RAM*



La Petite enfance

Dépenses de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
011 - Charges à caractère général	236 141,71 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 388 298,96 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 762,10 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 099,21 €
66 - Charges financières	1 415,18 €
67 - Charges exceptionnelles	7 441,67 €
Total général	2 640 158,83 €

Dépenses d'investissement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 594,39 €
20 - Immobilisations incorporelles	6 250,00 €
21 - Immobilisations corporelles	27 200,77 €
Total général	38 045,16 €

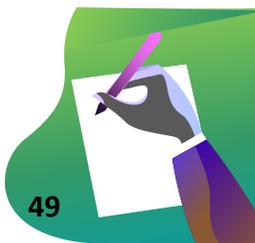
Résultat de fonctionnement	- 452 615,37 €
Résultat d'investissement	- 33 283,06 €
Résultat cumulé	- 485 898,43 €

Recettes de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
013 - Atténuations de charges	14 082,09 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	352 545,91 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 349 342,57 €
75 - Autres produits de gestion courante	1,05 €
77 - Produits exceptionnels	23 292,84 €
Total général	1 739 264,46 €
+ attributions de compensation	448 279,00 €

Recettes d'investissement

Étiquettes de lignes	Somme de Liquidé
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 762,10 €
13 - Subventions d'investissement	- €
Total général	4 762,10 €



Les Maisons France Service

La Communauté de Communes a été une des premières à obtenir la nouvelle labélisation France Service. Elle a également la spécificité d'être sur 2 sites (Bessières et Villemur).



Communauté de Communes Val'Aigo

DEUX LIEUX D'ACCUEIL ...

BESSIÈRES

26 place du souvenir
31 660 Bessières
Tel : 05.61.63.45.12
Mail : contact@valaigo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-12h30 / 14h-17h
Mardi : 9h-12h30 / après-midi sur RDV
Mercredi : 9h-12h30 / après-midi sur RDV
Jeudi : 9h-12h30 / après-midi sur RDV
Vendredi : 9h-12h30 / après-midi sur RDV

VILLEMUR-SUR-TARN

2 avenue St Exupéry
31 340 Villemur-sur-Tarn
Tel : 05.61.09.91.38
Mail : contact@valaigo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
Mardi : 8h30 - 12h30 / fermé l'après-midi
Mercredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
Jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

... LES MÊMES SERVICES GRATUITS

- **Points numériques** : ordinateurs à disposition
- **Accompagnement social** (logement, famille, santé, recherche d'emploi, accès au droit, etc.), en partenariat avec les CCAS et le CIAS.
- **Accompagnement aux démarches administratives** (CAF, Sécurité sociale, Pôle Emploi, retraite, etc.)
- **Permanences hebdomadaires de partenaires** (RSA, accompagnement des jeunes, formation à distance, handicap, écrivain public, avocats, etc.)





La Voie Verte

La voie verte est réalisée sur le secteur Tarn et Garonne/Bessières. Le montant des travaux reste conforme à la prévision (800 000 euros HT) pour un montant total de subventions accordées de 540 000 hors fonds Leader.



La GEMAPI

- ▶ C'est une compétence exclusive et obligatoire qui est attribuée aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI).
- ▶ Il s'agit de clarifier l'exercice de missions existantes – souvent dispersées - en les regroupant en une compétence spécifique intitulée « GEMAPI », et en confiant cette compétence à un niveau de collectivité bien identifié, de taille suffisante et disposant des ressources permettant d'en assumer la charge.
- ▶ Les communes et leurs EPCI disposent d'une compétence expresse et obligatoire s'agissant de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, dite compétence GEMAPI. Ces EPCI peuvent conserver cette compétence ou la transférer/déléguer, notamment à un syndicat mixte, à un établissement public territorial de bassin (EPTB) ou à un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE).
- ▶ Le transfert a pour conséquence que l'EPCI n'a plus la compétence, et il devient membre du syndicat mixte auquel il l'a transférée. La structure est donc dessaisie de la compétence et ne supporte plus de responsabilités. Au contraire, la délégation s'appuie sur une convention qui définit le service attendu du syndicat mixte sur une période donnée : la délégation encadre les attendus du syndicat mixte, elle est limitée dans le temps, et le financement est lié aux actions déléguées.
- ▶ Les autres collectivités (départements, régions) et les syndicats mixtes ne sont plus compétents pour exécuter les actions GEMAPI (sauf exception, v. ci-dessous). En revanche, pour les actions hors GEMAPI, ceux-ci conservent les compétences qui étaient les leurs avant l'entrée en vigueur de la GEMAPI, sous réserve d'éventuels regroupements ou transformations de structures intercommunales.



La GEMAPI

- ▶ La compétence GEMAPI englobe les quatre missions suivantes (C. envir., art. L. 211-7, I, 1°, 2°, 5° et 8° et I bis) :
 - ▶ l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - ▶ l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - ▶ la défense contre les inondations et contre la mer ;
 - ▶ la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Les missions GEMAPI concernent tant des études de faisabilité en vue de travaux que l'exécution des travaux eux-mêmes, des actions d'information ou de communication, la construction de digues ou d'aménagements hydrauliques ainsi que la gestion de ces ouvrages.

- A contrario, ne relèvent pas de la GEMAPI, les actions ne pouvant se rattacher à l'une des quatre missions, sauf si la finalité de ces actions est « gémapienne ». On parle alors d'actions « Hors-GEMAPI ».



La GEMAPI

❑ Quels sont les outils mobilisables pour la GEMAPI?

- La mise en œuvre de la compétence GEMAPI ne s'est pas accompagnée d'outils spécifiques, à l'exception des SOCLE et d'outils spécifiques de prévention des inondations. Aussi, cette compétence s'exerce-t-elle dans le cadre des outils existants mis à disposition.

❑ Les « SOCLE »

- Des Stratégies d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) ont été introduites au sein des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE). Ces documents ont pour but, d'une part, de renforcer la cohérence hydrographique, les solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI, d'autre part, de rationaliser du nombre de syndicats, par l'extension de certains périmètres, la fusion de syndicats ou la disparition des syndicats devenus obsolètes.

❑ Gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA)

- S'agissant de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, les textes portant création de la GEMAPI n'ont pas créé d'outils dédiés, en dehors des SOCLE (v. ci-dessus) qui couvrent autant le champ de la GEMA que celui la PI. La compétence doit donc s'insérer dans les dispositifs et outils existants relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques - dossiers d'autorisation environnementale ou déclaration IOTA, SDAGE et SAGE, obligation d'entretien du propriétaire riverain, servitudes, contrats de milieux, aides et redevances des agences de l'eau - mais également de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (SRADDET, SRCE, SCOT, PLU...).

❑ Prévention des inondations (PI)

- S'agissant de la prévention des inondations et des submersions, la compétence doit également se concilier avec les outils existants : plan de gestion du risque inondation, plan de prévention des risques d'inondation, stratégies locales de gestion du risque d'inondation, programmes d'action et de prévention des inondations, etc. Cependant, dans ce dernier domaine, les lois ont créé des dispositifs propres aux ouvrages de prévention des inondations et de submersion, notamment concernant les digues, les systèmes d'endiguement ainsi que les aménagements hydrauliques



La GEMAPI

□ La GEMAPI sur le territoire Val'Aïgo :

- Actuellement, la gestion de cette compétence reste dans le flou. Le syndicat du Bassin Versant de Villemur dispose d'une partie de cette compétence de manière obligatoire et d'une autre partie en compétence optionnelle. Seule Val'Aïgo a adhéré sur une compétence optionnelle.
- Les statuts du syndicat, modifié en 2018, n'ont pas été validés par les Communauté de Communes du Frontonnais et des Coteaux du Girou. Il y a donc un vide juridique qu'il convient de combler rapidement.
- Les Présidents d'intercommunalité ce sont entendus sur le lancement d'un diagnostic rapide.
- Il s'agit de réaliser un diagnostic des besoins « Gemapi » sur le territoire de l'actuel syndicat du Bassin Versant de Villemur dans la perspective de structurer une maîtrise d'ouvrage cohérente. Ce syndicat rassemble 3 Communautés de Communes :
 - La Communauté de Communes des Coteaux du Girou ;
 - La Communauté de Communes du Frontonnais ;
 - La Communauté de Communes Val'Aïgo.
- Les communes de la Communauté de Communes Val'Aïgo sont entièrement rassemblées dans cette entité ce qui n'est pas le cas des autres Communauté de Communes.
- La Communauté de Communes Val'Aïgo est concernée sur l'ensemble de son territoire par la rivière Tarn, ce qui n'est pas directement le cas des autres Communautés de Communes qui de leurs côtés sont plus avancées sur la question des schémas d'assainissement d'eau pluviale.
- Les Communauté de Communes du Frontonnais et des Coteaux du Girou ont instauré la taxe GEMAPI, ce qui n'est pas le cas de la Communauté de Communes Val'Aïgo.



La GEMAPI

□ Compétences du syndicat du Bassin Versant de Villemur :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique (ITEM 1 GEMAPI) ;
- Entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (ITEM 2 GEMAPI).

Compétences optionnelles :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (ITEM 4 GEMAPI) ;
- La défense contre les inondations (ITEM 5 GEMAPI) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (ITEM 8 GEMAPI).

Seule la Communauté de Communes Val' Aïgo a levé des compétences optionnelles.

Divers partenaires potentiels sont identifiés : Le Syndicat Mixte Rivière Tarn est l'un d'eux mais il ne répond pas à priori à toutes les problématiques posées.

En 2023, le syndicat du BVVT va être dissout. La CCVA va adhérer au Syndicat Mixte du Tarn Aval.

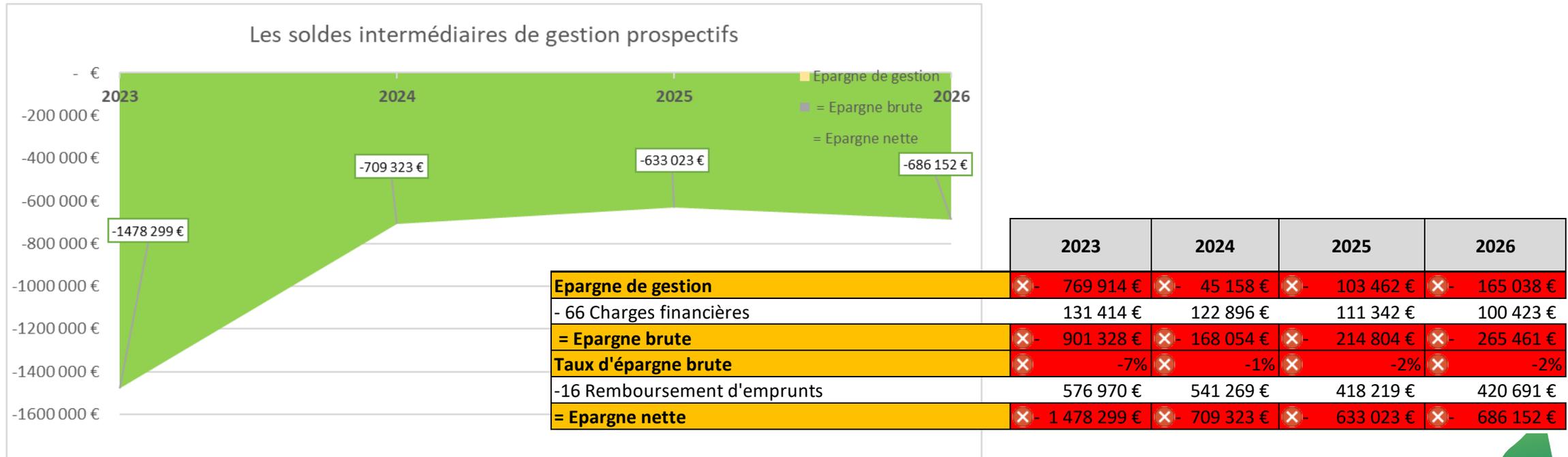
Orientations

•



Orientations

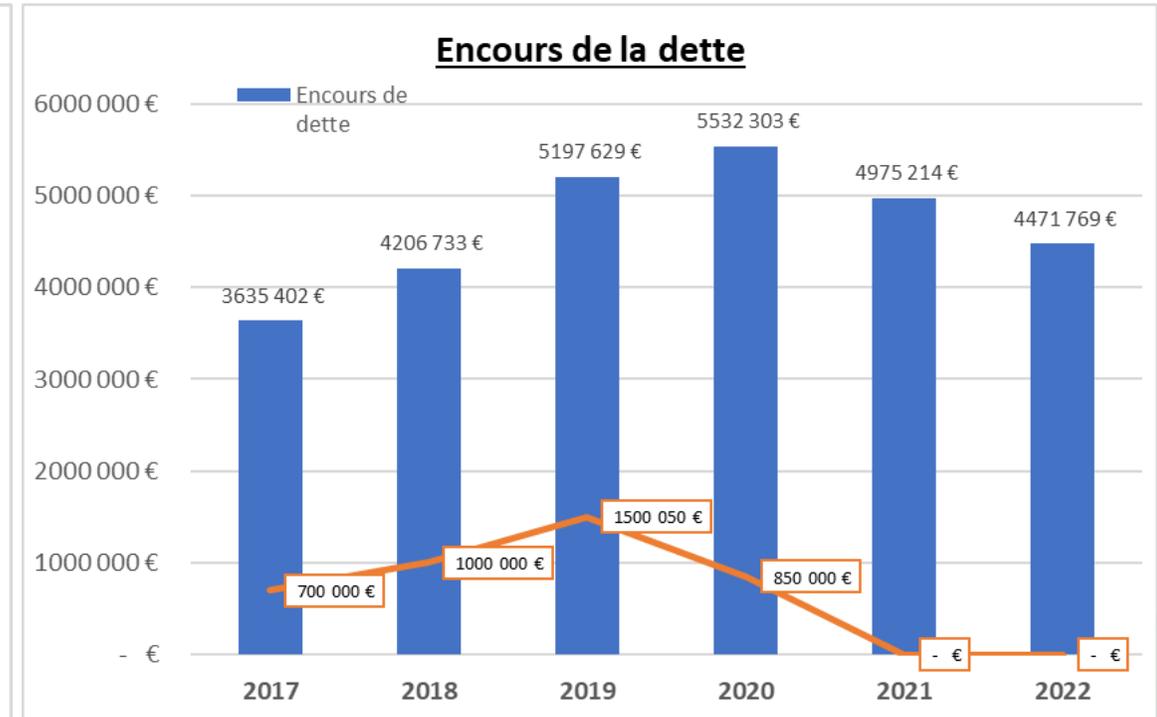
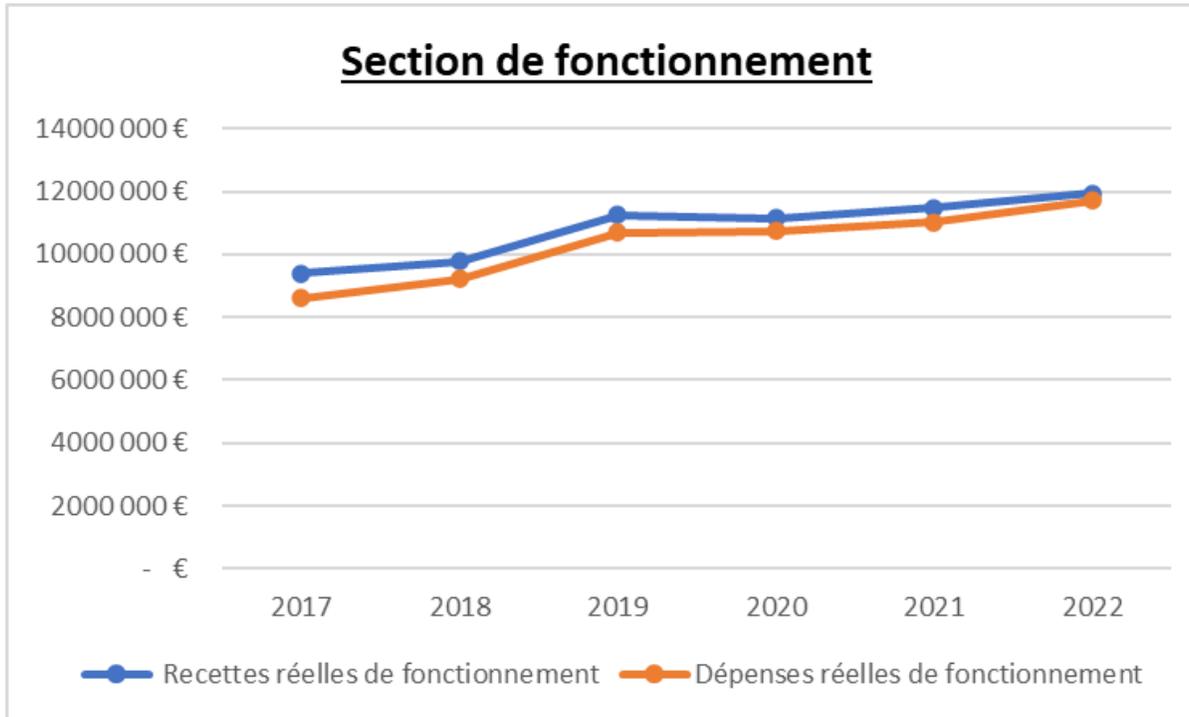
- L'un des sujets majeurs de l'année 2023 sera la constitution d'un Pacte financier et fiscal du territoire.
- L'objectif étant de redéfinir les relations financières entre les communes membres et la CCVA d'une part, et d'autre part redresser la situation financière de la CCVA.
- Une simulation prospective au fil de l'eau, tenant compte de l'inflation, de la croissance mécanique des bases fiscales, de la hausse mécanique des charges de personnels e de l'évolution linéaire de tous les postes budgétaires a été établie.
- Cette simulation prospective présente une situation critique sur la fin du mandat.





Orientations

- La situation compliquée de la CCVA est causée par deux évènements :
 - l'effet ciseau : les dépenses de fonctionnement évoluent plus fortement à la hausse que les recettes de fonctionnement;
 - L'endettement croissant de la CCVA sur les dernières années.





Orientations

- ❑ La fiscalité constitue la principale ressource de la CCVA. Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis de nombreuses années. La question se pose sur la base d'une augmentation de 15%.
- ❑ Sur la dernière décennie, les dotations de l'Etat ont diminué sans engendrer une diminution des dépenses en parallèle. Cela aurait été impossibles, la CCVA étant doté de missions de service public et faisant face à une demande accrue en besoin de la part des citoyens, usagers et contribuables.
- ❑ Optimiser les bases fiscales bien qu'insuffisant pour redresser la situation financière, est concluant.

	Bases 2021	Bases prévisionnelles 2022	Bases définitives 2022	Taux	Produit 2021	Produit prévisionnel 2022	Produit 2022	Ecart 2021-2022
TFPB	17 088 744	17 775 000	18 105 426	5,64%	963 805 €	1 002 510 €	1 021 146 €	57 341 €
TFPNB	411 609	421 700	422 148	27,56%	113 439 €	116 221 €	116 344 €	2 905 €
CFE	4 265 811	4 459 000	4 465 881	31,05%	1 324 534 €	1 384 520 €	1 386 656 €	62 122 €
								122 368 €
							Produit fiscal optimisé	119 463 €

- ❑ En effet, l'optimisation fiscale, cumulée à l'augmentation mécanique des bases, a rapporté en 2022 la somme de :
 - 119 463 € de produit fiscal intégré dans les rôles généraux;
 - dont 35 633 € de rôles supplémentaires.
- Sur 2023, les bases augmenteront :
 - De 7,1% pour les Taxes foncières;
 - De 4,3% pour la Cotisation foncière des entreprises.



Orientations

- ❑ De manière globale, la CCVA devra continuer de freiner l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement et optimiser sa trésorerie pour assurer sereinement le quotidien.
- ❑ L'inflation complexifiera la situation financière intercommunale mais un calibrage adéquat des recettes supplémentaires à encaisser dès 2023 permettra d'assainir la situation et de garantir des missions de service public de qualité.
- ❑ Des choix devront être fait sur le fonctionnement des services et des investissements.